

Nature de l'acte : 7-10

DÉC.2026-042 – Renouvellement d'adhésion aux associations dont la commune est membre

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n° 2026-036 en date du 9 avril 2026 autorisant le maire à prendre toute décision, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- Considérant la volonté de renouveler l'adhésion aux associations dont la commune est membre,
- Considérant le tableau ci-dessous,

DÉCIDE

Article 1 – De renouveler l'adhésion aux associations présentées dans le tableau ci-dessous :

N°	ASSOCIATION	OBJET
1	CAUE	Conseil en architecture, urbanisme et environnement
2	La Fabrique de Patrimoines en Normandie	Réseau des musées de Normandie. Coopération et mutualisation des moyens et connaissances
3	UAMC (Union Amicale des Maires du Calvados)	Faciliter l'exercice des mandats des adhérents.
4	APOGEES	Centrale de référence à l'économie sociale et solidaire
5	Association des Ludothèques Françaises	Accompagnement des ludothèques autour du jeu
6	DYNAMIA	Accompagnement de personnes éloignées de l'emploi
7	Fondation du Patrimoine	Accompagnement pour la préservation du patrimoine
8	Association École des Parents et des Educateurs de Flers	Ludothèque Prêt de matériel pour le festival du jeu
9	ANDES (Association Nationale des Elus du Sport)	Accompagnement des collectivités

DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 15 juin 2026

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20260615-26_08000-AU
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026

LE MAIRE



Sylvain DELANGE